



Monsieur le préfet des landes
24 Rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan

Objet : Préavis de grève pour la journée du 2 octobre 2025 au 15 octobre 2025 de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie.

Monsieur le Premier ministre,

La CGT s'oppose catégoriquement à la destruction de la Fonction publique et des services publics et rejette le projet de budget 2026 présenté par le gouvernement démissionnaire, sous la direction de votre prédécesseur. Sans préjuger des « aménagements » que vous pourriez porter au projet de loi de finances (PLF) et au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la politique menée par le Président Macron, depuis son premier mandat, va à l'encontre des intérêts des travailleuses et travailleurs. Elle ne sert que la classe des dominants du capital. Elle est source de division et de haine, offrant ainsi le devant de la scène aux idées d'extrême droite et à leurs porteurs. Elle contribue à rendre audible l'idée que la pauvreté n'est due qu'aux plus vulnérables et aux minorités. Pour autant, il s'agit bien du système capitaliste dans lequel nous vivons qui exacerbe les peurs et les haines, empêchant le partage des richesses avec celles et ceux qui les créent, rendant par conséquent impossible la justice fiscale et sociale.

Nous ne vous rappelons pas les grandes orientations du budget de l'État tel qu'il a été présenté le 15 juillet dernier, qui est d'une extrême sévérité envers les salarié-es et les agent-es publics, les personnes précaires, les personnes malades et les retraité-es, avec un objectif d'économies de 44 milliards d'euros impactant pour une bonne part les dotations aux collectivités territoriales.

Ces choix conduisent à une dégradation grave et inacceptable des conditions de vie et de travail, particulièrement dans la Fonction publique, avec :

- La confirmation du gel du point d'indice pour la troisième année consécutive ;
- Une retenue de 10 % par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire ;
- Le maintien du jour de carence ;
- L'absence de rétablissement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), en vigueur depuis 2008 ;
- Le blocage de toutes les promotions catégorielles ;
- La remise en cause de la cinquième semaine de congés payés ;

Coordination Syndicale Départementale CGT des Territoriaux des Landes
Siège : Bureau 14, 18 rue de Moscou 40140 SOUSTONS / Secrétariat : 3 rue des frênes 40100 DAX
Tél Fixe : 05 58 41 39 14 / Tél Port. : 06 41 53 38 05 / @ : contact@csdcgt40.org



- La désindexation des retraites, provoquant un abattement de 10 % sur les petites pensions ;
- Le doublement des franchises médicales ;
- La suppression de deux jours fériés.

Pour la CGT, il n'est pas acceptable que la richesse produite par les travailleuses et travailleurs continue de financer une économie de guerre, une économie mortifère sous pression de l'Union Européenne comme des États-Unis.

Les ressources financières existent et doivent être mobilisées pour combler le déficit public, notamment par :

- Les 211 milliards d'euros d'aides publiques octroyées aux entreprises, sans aucune condition, contrôle ou suivi sur l'emploi ;
- Les dividendes record versés aux actionnaires, souvent au moment même des licenciements ou délocalisations, échappant à toute contribution réelle ;
- L'application de la taxe Zucman concernant le patrimoine des 1 800 familles les plus riches, qui doit être pleinement mise en œuvre.

Les choix du Président Macron et de ses gouvernements ont eu un impact direct sur notre territoire avec des centaines de suppressions de postes dans les collectivités, la privatisation de services publics, la fermeture de services publics comme des crèches ou des centres de protection maternelle et infantile sous des motifs fallacieux, une aggravation de la souffrance au travail par l'application de mesures managériales toxiques et n'ayant pour objectif que la rentabilité, faisant fi de la réponse aux besoins de la population.

Nos revendications portent sur :

- Une revalorisation immédiate et significative du point d'indice pour l'ensemble des agent-es territoriaux, en portant sa valeur à 6 € ;
- Une revalorisation générale des salaires, des régimes indemnitaires et des pensions de retraites ;
- L'égalité salariale qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver, voire de le renforcer ;
- L'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique, et celle de la contre-réforme des retraites pour un retour à l'âge de départ à la retraite à 60 ans ;
- Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent-es dès qu'ils remplissent les conditions ;
- La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière ;
- La création de postes et la lutte contre la précarisation par la titularisation des agent-es

Coordination Syndicale Départementale CGT des Territoriaux des Landes

Siège : Bureau 14, 18 rue de Moscou 40140 SOUSTONS / Secrétariat : 3 rue des frênes 40100 DAX

Tél Fixe : 05 58 41 39 14 / Tél Port. : 06 41 53 38 05 / @ : contact@csdsgt40.org



contractuels et des personnes porteuses de handicap ;

- L'arrêt des saignées sur les dotations globales de financement des collectivités locales afin de garantir une réponse aux besoins de la population via des services publics de proximité dotés de personnels ;
- Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence ;
- La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassés injustifiés.

C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT des services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, de la thanatologie, du secteur privé du logement social) pour la journée du 2 octobre 2025. Elle appelle ses syndicats à organiser et participer aux actions locales et nationales partout où ce sera possible.

Recevez, Monsieur le préfet des Landes, nos sincères salutations.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT des
Landes

Bruno clavé

Animateur